

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2558

21 octobre 2011

SOMMAIRE

F & C Analysis Luxembourg Sàrl	122762	Logfin Holding S.A.	122780
Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.	122775	Mabi-System	122781
Granada S.A.	122783	Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C.	122770
Grethen Investment S.A.	122738	Masalux S.A.	122781
H.C.T. Lux S.A.	122738	MD Luxury Network S.A.	122782
Home-Energy-Research	122751	OI-Incentive S.A.	122752
Hospilux S.A.	122751	Oko Investments 2, S.à r.l.	122739
Immobilière Livange SA	122751	Ositech SPF S.A.	122760
Immotras S.A.	122751	Os Techtrade S.à r.l.	122738
Intellify S.à r.l.	122770	Paoli S.A.	122779
Interdist S.à r.l.	122751	Peppe S.à r.l.	122780
International Shipping Port Services	122752	RMC-Consulting S.à r.l.	122781
ITI - International Trade & Invest A.G. ..	122760	Sefmep Luxembourg S.A.	122782
Jolux Invest S.A.	122760	Skirnerinvest S.A.	122761
Karlo House S.à r.l.	122761	SPRL Freddy Lodomez Constructions ..	122760
Kikinoa Holding Sàrl	122761	Stoll Group	122782
Kinohold (bis) S.A.	122762	Stoll Group	122782
Kloose G.m.b.H.	122762	Stoll Hydraulics	122783
Kloose G.m.b.H.	122762	Stoll Hydraulics	122782
Landmark Holding S.A.	122779	Stoll Safety	122783
Landmark Holding S.A.	122761	Stoll Safety	122783
Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l.	122738	Stoll Trucks	122783
LNG S. à r.l.	122779	Stoll Trucks	122784
Logfin Holding S.A.	122780	Taurus Holdings S.à r.l.	122784
Logfin Holding S.A.	122780	TCP Publishing Holdco S.à r.l.	122752
Logfin Holding S.A.	122781	T.F. Investissements S.A.	122784
Logfin Holding S.A.	122781	Triple G S.à r.l.	122784
Logfin Holding S.A.	122780	Tudor Immo S.A.	122784

Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.206.

Lors de sa tenue le 10 juin 2011, le conseil de gérance a pris connaissance de la démission de Monsieur Francesco Moglia de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Société Européenne de Banque

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011124309/15.

(110143130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Grethen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 90, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 102.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124282/9.

(110142895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

H.C.T. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.983.

Extrait du conseil d'administration du 02.09.2011

Le conseil d'administration prend acte du changement de l'adresse des administrateur suivants:

Nouvelle adresse:

- Alain FAYMONVILLE: L- 9990 WEISWAMPACH, Duarrefstrooss 15 , 3 A

- Yves FAYMONVILLE: L – 9990 WEISWAMPACH, Duarrefstrooss 15, 3 A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la H.C.T. Lux S.A.

HCA Sàrl

Weiswampach

Référence de publication: 2011124283/16.

(110142931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Os Techtrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.965.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 30 août 2011

- 1) Monsieur Anthony CHOTARD n'est plus associé.
- 2) La société OSTECHTRADE PLC, immatriculée au Company House du Royaume-Uni sous le numéro 7368493, ayant son siège social St Thomas Street, 21 BS1 6JS Bristol, possède 100 parts sociales ordinaires.
- 3) L'assemblée générale nomme gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Anthony CHOTARD, Monsieur Walter WEILER, né le 21 décembre 1959 à Vienne (AT), demeurant 26, avenue Thierry à F-92410 Ville d'Avray.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2011124343/15.
(110143180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Oko Investments 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 162.863.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of July.
Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.”, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 2965382,

here represented by Mr. Geoffrey AREND, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on July 25th, 2011 in New York, NY, USA.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name “Oko Investments 2, S.à r.l.” (the Company), as a securitisation company subject to the provisions of the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the Securitisation Law, as well as these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate purpose.

3.1. The Company has as its purpose the entering into and performance of any and all securitisation transactions permitted under the Securitisation Law and to act as a securitisation vehicle for such transactions.

3.2. The Company may acquire or assume, directly or through another undertaking, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and other assets of any kind (movable, immovable, tangible, intangible) as well as the risks relating to obligations and commitments assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, by issuing securities of any kind, the value, yield or return of which depends on such risks. The acquisition or assumption of such risks may be made by acquiring such claims, receivables and other assets by any means, guaranteeing such obligations and commitments or by the Company committing itself in any other way. The Company may also, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, assign or transfer the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.3. In connection with its activities as a securitisation company and within the limits of the Securitisation Law, the Company may (i) acquire, hold and dispose of any participations, rights and interests in and obligations of Luxembourg and foreign companies, whether directly or indirectly, by any means and in any form, (ii) acquire, purchase, subscribe to, transfer, sell, and exchange securities, bonds, notes and other financial instruments of any kind (whether issued by Lu-

xembourg or foreign mutual or other similar funds or undertakings and including exchangeable and convertible securities) as well as receivables, claims, loans or credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) manage, develop and own a portfolio of assets comprising any of the above, in accordance with the relevant issue documentation.

3.4. In connection with its activities as a securitisation company and within the limits of the Securitisation Law, the Company may (i) borrow in any form, enter into loan agreements, issue notes and bonds of any type, certificates, shares, warrants and debt or equity securities of any kind, (ii) lend the proceeds of any borrowings or issues of securities to its subsidiaries or affiliated companies or any other companies, (iii) give guarantees and grant pledges, mortgages or any other type of security interests over all or some of its assets.

3.5. With a view to facilitating or achieving its corporate purpose, the Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions and use any techniques and instruments for the efficient managements of investments and the protection against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

3.6. The sole manager or the board of managers may create one or more compartments, within the Company (each a Compartment), each Compartment corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company, as further specified in these Articles.

3.7. More generally, the Company may engage in any activity and carry out any transaction which is or may be necessary or useful with a view to achieving its corporate purpose, the above enumeration not being restrictive in any way.

3.8 The claims and other assets of the Company may only be assigned or transferred in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such claims and other assets.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form having a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, except as provided in articles 7 and 16 below.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

7.1. The sole manager or the board of managers may create one or more Compartments. A Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or board of managers creating it, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company.

7.2. As between shareholders and creditors, a Compartment shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company (i) that have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to

satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights against or to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the sole manager or the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares relating to such Compartment, without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Any Compartment may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company.

7.5. Where, pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 19 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the sole manager or the board of managers resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

10.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

10.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 11. Representation.

11.1. Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

11.2. Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

11.3. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Company Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

13.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

13.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

13.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

14.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

14.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

14.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

14.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

14.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

14.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. General meetings of shareholders relating to a specific Compartment.

15.1. The shareholders of the Company relating to a specific Compartment may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

15.2. The shareholders relating to other Compartments or the shareholders relating to the Company and not related to a specific Compartment may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

15.3. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of shareholders relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of shareholders of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the shares relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Financial year and Annual general meeting of shareholders.

16.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

16.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law), the sole manager or the board of managers shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment in accordance with the following.

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law.

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the sole manager or the board of managers.

16.4. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

16.5. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

16.6. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1. The accounts of the Company shall be audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole manager or the board of managers in accordance with the Securitisation Law.

17.2. The sole manager or the board of managers shall determine the number, the remuneration and the term of office of the independent auditors.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Company Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

18.2. The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

18.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution.

19.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. Special provisions

Art. 20. Article 64 of the Securitisation Law.

20.1. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to petition for the bankruptcy of the Company and not to request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

20.1. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to seize any assets of the Company, irrespective of whether or not such assets belong to the

Compartment in respect of which the shareholder, the investor, the creditor or such other party has invested in or has contractual rights against the Company or another Compartment.

VII. General provisions

Art. 21. Miscellaneous.

21.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

21.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

21.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

21.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the Company Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

"D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.", prenamed and represented as stated above, subscribes to one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twentyfive thousand US dollars (USD 25,000.-).

The amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately four thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr. Godfrey ABEL, born on July 2, 1960 in Brixworth, United Kingdom, with professional address at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg; and

b) "D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.", a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 2965382

2. The following person is appointed as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an indefinite period:

"Ernst & Young S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

“D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.”, une société constituée selon le droit de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès de la Division des Sociétés du Delaware, sous le numéro 2965382,

ici représentée par Monsieur Geoffrey AREND, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2011 à New York, NY, USA.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentées comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit des statuts d’une société à responsabilité limitée constituée aux termes des présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de «Oko Investments 2, S.à r.l.» (la Société), en tant que société de titrisation soumise aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation). La société est régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par la Loi sur la Titrisation, ainsi que par les statuts de la Société (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l’intérieur de la commune par une résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l’associé unique ou par une délibération de l’assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d’ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements pourraient compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l’étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger, jusqu’à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n’auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet la réalisation et l’exécution de tout type d’opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et d’agir en tant que véhicule de titrisation pour ces transactions.

3.2. La Société peut en particulier prendre ou accepter, directement ou au travers d’une autre entreprise, les risques liés à la détention ou à la propriété de créances, de créances recouvrables, et de toute sorte d’actif (mobilier, immobilier, corporel, incorporel), ainsi que les risques liés aux obligations et engagements supportés par des tiers ou en relation avec tout ou partie des activités de tiers, par l’émission de titres de tout type, dont le montant, le produit et le remboursement font dépendre de tels risques. La prise ou l’acceptation de tels risques peuvent être effectuées en acquérant des créances, créances recouvrables, et autres actifs par tout moyen, garantissant de tels obligations et engagements, ou par la Société s’engageant elle-même de toute autre manière. La Société pourra également, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, céder ou transférer les créances et autres biens qu’elle détient, dans une ou plusieurs opérations ou de façon continue.

3.3. En relation avec ses activités propres à celles d’une société de titrisation et dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut (i) acquérir, détenir et disposer de toutes participations, tous droits, tous intérêts et obligations de sociétés luxembourgeoises et étrangères, tant directement qu’indirectement, par tous moyens et sous toutes formes, (ii) acquérir, acheter, souscrire à, céder, vendre, et échanger des titres, obligations, bons et tout autre instrument financier de tout type (tant émis par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers que par d’autres fonds ou entreprises similaires et incluant des titres échangeables et convertibles), ainsi que des créances recouvrables, créances, prêts ou facilités de crédits et des conventions ou contrats y afférents, et (iii) gérer, développer et posséder un portefeuille d’actifs comprenant tout ce qui précède, conformément à la documentation publiée pertinente.

3.4. En relation avec ses activités propres à celles d’une société de titrisation et dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut (i) emprunter sous quelque forme que ce soit, contracter tout contrat de prêt, émettre obligations et bons de tout type, certificats, actions, warrants et dettes ou tout type de titres de participation, (ii) prêter les produits résultant de tous emprunts ou émettre des titres participatifs en faveur de ses filiales, ses sociétés affiliées, ou de toute autre société, (iii) consentir des garanties, nantir, accorder des hypothèques ou tout autre type de sûretés réelles sur tout ou partie de ses actifs.

3.5. En vue de réaliser son objet social ou de faciliter son accomplissement, la Société peut contracter, exécuter et réaliser tout swaps, instruments à terme (futures), produits dérivés, options, rachats, prêt-emprunts de titres et toutes opérations similaires, et employer toutes les techniques et instruments à ses investissements en vue de leur gestion

efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux opérations de crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et contre tous les autres risques.

3.6. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments, au sein de la Société (chacun un Compartiment), chaque compartiment correspondant à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, conformément à ce qu'il est prévu ci-après dans les présents Statuts.

3.7. La Société peut d'une façon générale s'impliquer dans toute activité et effectuer toutes les opérations qui sont ou peuvent être utiles à la réalisation de son objet social, l'énumération ci-dessus n'étant en aucune façon restrictive.

3.8. Les créances et autres biens de la Société peuvent uniquement être cédés ou transférés conformément aux termes des titres émis pour financer l'acquisition de ces créances et autres biens.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, de suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, de banqueroute ou autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des articles 7 et 16 ci-après, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales à des tiers pour cause de décès doit être approuvée par les associés représentant au moins les trois quarts des droits détenus par les associés survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social et pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition qu'elle ait suffisamment de réserves disponibles à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments. Chaque Compartiment, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant de tels Compartiments, doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

7.2. Entre associés et créanciers, chaque Compartiment de la société doit être considéré comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société qui (i) ont, au moment de leur naissance, été affectés à un Compartiment ou (ii) sont apparus avec la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance ayant créé le Compartiment, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et l'actif de ce Compartiment doit être seulement disponible pour les besoins desdits associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas affectés à un Compartiment spécifique ne peuvent revendiquer les droits attachés à l'actif d'un Compartiment.

7.3. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance ayant créé un Compartiment spécifique, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant directement les droits des associés ou des créanciers, lesquels droits se rattachent à un tel Compartiment, sans l'accord préalable des associés ou créanciers dont les droits se rattachent au Compartiment concerné. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cet article sera nulle.

7.4 Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

7.5. Conformément à l'article 7.3. supra, dans les cas où l'accord préalable des associés d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées à l'article 19 ci-après est applicable. Dans les cas où l'accord préalable des

créanciers d'un compartiment spécifique est requis, les exigences de majorité exposées soit dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant ce Compartiment, soit dans les documents se rapportant aux titres de ce Compartiment, sont applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) (ad nutum) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à un ou plusieurs associés sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant, soit après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux heures et au lieu indiqués dans un agenda adopté au préalable par le conseil de gérance.

10.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin que ce dernier le représente à toute réunion du conseil de gérance.

10.5 Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présent ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans un procès verbal, qui sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et engageront la Société de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 11. Représentation.

11.1. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature unique de tout gérant de la Société.

11.2. Lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

11.3. La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute (s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi sur les Sociétés.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique doivent être inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13.2. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolutions circulaires. Les associés seront consultés par écrit et exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

13.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées lors d'assemblées générales extraordinaires des associés.

13.4. Chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de votes.

14.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés sur demande émanant des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.2. Il sera donné à tous les associés une convocation écrite de toute assemblée générale des associés au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion.

14.3. Les assemblées générales extraordinaires des associés seront tenues au lieu et heure indiqués dans la convocation.

14.4. L'assemblée générale des associés pourra être tenue sans convocation préalable, si tous les associés sont présents ou représentés et considèrent qu'ils ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion.

14.5. Un associé peut donner une procuration à un autre personne (qui ne doit pas nécessairement être associé) afin que cette dernière le représente à toute assemblée générale des associés.

14.6. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par une lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

14.8. Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation des engagements des associés dans la Société nécessitent l'accord unanime des associés.

Art. 15. Assemblée générale des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé.

15.1. Les détenteurs de parts de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à ce Compartiment.

15.2. Les détenteurs de parts de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachées à un Compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

15.3. Les dispositions de l'article 13 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales de détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé ou décidant de la liquidation d'un tel Compartiment sont soumises à l'approbation des détenteurs de parts représentant au moins les trois quarts des parts de ce Compartiment.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Les comptes annuels et Assemblée générale des associés.

16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit préparer un bilan et les compte des pertes et profits, ainsi qu'un inventaire reprenant les valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (le cas échéant) et des associés à l'égard des tiers.

16.3. Sur des comptes séparés, (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés), le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat pour chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris les plus-values, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés.

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments de la Société proportionnellement aux parts émises dans chaque Compartiment ou seront affectés autrement, de manière raisonnable, suivant décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

16.4. Chaque associé peut examiner l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes, le cas échéant, au siège social de la Société. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes ne peuvent être examinés par les associés que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée en vue d'approuver ces documents.

16.5. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00, à condition que ce jour soit un jour ouvrable à Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

16.6. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra à l'endroit et l'heure indiquée dans l'avis de convocation. Le bilan et le compte des pertes et profits sera approuvé par résolution circulaire ou lors de l'assemblée générale annuelle endéans les six (6) mois à partir de la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1. Les comptes de la Société seront audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) désigné par le gérant unique ou le conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation.

17.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le nombre, la rémunération et la durée du mandat de chaque réviseur d'entreprise.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société seront prélevés et affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2. L'assemblée générale des associés déterminera les modalités de règlement du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra affecter ce solde au paiement d'un dividende, transférer ce solde sur un compte de réserves ou le reporter.

18.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont dressés par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires démontrent que des profits et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en prenant en compte les actifs de la société; et
- (v) lorsque les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin d'assurer la liquidation et fixera leurs nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions spéciales

Art. 20. Article 64 de la Loi sur la Titrisation.

20.1. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne pas assigner en faillite la Société et de ne pas requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou procédure de réorganisation contre la Société.

20.2. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne faire saisir aucun actif de la Société, sans qu'il y ait lieu de distinguer si cet actif appartient au Compartiment dans lequel l'associé, l'investisseur ou le créancier ou cette autre partie a investi ou a des droits contractuels contre la Société ou un autre Compartiment.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Divers.

21.1. Les convocations et communications sont faites, ou il y est renoncé, et les résolutions circulaires sont prouvées par écrit, par télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.

21.2. Les procurations sont données par l'un quelconque des moyens décrits ci-dessus. Les procurations concernant les réunions du conseil de gérance peuvent également être données selon toutes conditions que le conseil de gérance acceptera.

21.3. Les signatures peuvent être manuscrites ou électroniques, pourvu que les signatures sous forme électronique remplissent toutes les exigences légales pour être considérées comme équivalentes aux signatures manuscrites.

21.4. Tous les points non expressément prévus par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés, et, sous réserve de toute disposition impérative de la Loi sur les Sociétés, avec tout contrat signé par les associés de temps à autre.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Sur quoi,

“D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.”, pré-nommée et représentée tel que décrit ci-dessus, souscrit à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-).

Le montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) se trouve à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Estimation

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à quatre mille euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Godfrey ABEL, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg; et

b) “D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.”, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès de la Division des Sociétés du Delaware, sous le numéro 2965382.

2. La personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprises de la Société pour une durée indéterminée:

“Ernst & Young S.A.”, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

3. Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. AREND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2011. Relation: EAC/2011/10513. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011117233/656.

(110134082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Home-Energy-Research, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 150.839.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2011

L'assemblée a pris la résolution suivante:

Le siège social est transféré en date du 1^{er} septembre à 2, rue de Drinklange 9911 TROISVIERGES

G. D'ASCENZO.

Référence de publication: 2011124289/11.

(110143164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Hospilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 21.022.

—
Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013.

- Madame Andrée KAUTHEN, 15, rue Belle vue, L-3345 Leudelange Administrateur et Présidente du Conseil d'administration;

- Monsieur Claude BINDELS, 15, rue Belle vue, L-3345 Leudelange Administrateur et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Nico BINDELS, 8 Cité Jean Souvignier, L-7792 Bissen, Administrateur;

- FIDEWA AUDIT S.A., 43, bd. Du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Reviseur d'entreprises

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011124290/16.

(110143257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Immobilière Livange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 65.616.

—
Dépôt rectificatif du bilan 2010 qui a été déposé le 4 mars 2011 avec comme numéro de référence de dépôt L110037346V

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124295/10.

(110143186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Immotras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 31, rue de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 125.004.

—
Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124296/10.

(110142934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Interdist S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 13, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 35.711.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124298/9.

(110143107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

International Shipping Port Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 158.588.

—
Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/08/2011

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 9 août 2011 constate:

La nomination en qualité de gérant pour une durée indéterminée de Monsieur Mohamed BOUCHIKHI, né le 24 décembre 1953 à Sidi-Ben-Adda (Algérie) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, Luxembourg.

La démission de son poste de gérant de Monsieur Christophe FACHE avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, Luxembourg.

Ces décisions prennent effet à la date du 9 août 2011.

Certifié conforme

Référence de publication: 2011124299/16.

(110143300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

OI-Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.553.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 14 juillet 2011.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée décide de prolonger le mandat d'Ernst & Young jusqu'à l'assemblée tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011124340/14.

(110142918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 876.905,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.441.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourth day of the month of August,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of TCP Publishing Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed dated 7 september 2010 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2275 on 25 october 2010, having a share capital amounting to eight hundred seventy three thousand three hundred seventy five Euro (EUR 873,375.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-155441. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, dated 20th April 2011 not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 12 a.m. with Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb, in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent FORGET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 26 July 2011.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

A. Increase of the issued share capital of the Company from eight hundred seventy three thousand three hundred seventy five Euro (EUR 873,375.-) to eight hundred seventy six thousand nine hundred five Euros (EUR 876,905) by the issue of:

- seven hundred six (706) new class A ordinary shares;
- seven hundred six (706) new class B ordinary shares;
- seven hundred six (706) new class C ordinary shares;
- seven hundred six (706) new class D ordinary shares;
- seven hundred six (706) new class E ordinary shares;

each with a nominal value of one Euro (EUR 1) each against a contribution in cash of three thousand five hundred thirty Euros (EUR 3,530) as more fully set forth in the table below:

Subscriber	Class of Shares	Number of New Shares
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	A	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	3
RTH Global Partners L.P.	A	7
Total Class A		706
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	B	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	3
RTH Global Partners L.P.	B	7
Total Class B		706
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	C	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	3
RTH Global Partners L.P.	C	7
Total Class C		706
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	D	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	3
RTH Global Partners L.P.	D	7
Total Class D		706
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	E	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	3
RTH Global Partners L.P.	E	7
Total Class E		706

and subscription to the new shares by

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., an English limited partnership registered with Companies House under number LP 11888, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iv) RTH Global Partners L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number CP63388, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV

(Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

in the proportions set forth hereabove and payment of the total subscription price by a contribution in cash of an amount of three thousand five hundred thirty Euros (EUR 3,530);

B. Amendment of article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the decision to be taken on the above item as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at eight hundred seventy six thousand nine hundred five Euros (EUR 876,905) divided into:

- 175,381 class A shares,
- 175,381 class B shares,
- 175,381 class C shares,
- 175,381 class D shares,
- 175,381 class E shares,

being together referred to as the "shares", each share with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations set out in the present articles of association."

(iii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) It appears from the said attendance list that out of the eight hundred seventy three thousand three hundred seventy five (873,325) shares representing the total capital of the Company, all the shares of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The attendance list signed by the shareholders present at the meeting, the proxies of the shareholders represented, by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer shall remain attached to these minutes.

The Shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company from eight hundred seventy three thousand three hundred seventy five Euro (EUR 873,375.-) to eight hundred seventy six thousand nine hundred five Euros (EUR 876,905) by the issue of:

- seven hundred six (706) new class A shares;
- seven hundred six (706) new class B shares;
- seven hundred six (706) new class C shares;
- seven hundred six (706) new class D shares;
- seven hundred six (706) new class E shares;

each with a nominal value of one Euro (EUR 1) each against a contribution in cash of three thousand five hundred thirty Euros (EUR 3,530) as more fully set forth in the table below:

Subscriber	Class of Shares	Number of New Shares
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	A	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	3
RTH Global Partners L.P.	A	7
Total Class A		706
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	B	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	3
RTH Global Partners L.P.	B	7
Total Class B		706
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	C	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	3
RTH Global Partners L.P.	C	7

Total Class C		706
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	D	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	3
RTH Global Partners L.P.	D	7
Total Class D		706
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	E	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	3
RTH Global Partners L.P.	E	7
Total Class E		706

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Laurent Forget, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of:

(i) Trilantic Capital Partners IV (EUROPE) L.P., acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) LP INC. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management LTD, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL,

by virtue of a proxy given in Guernsey on 28 July 2011,

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA

by virtue of a proxy given in New-York on 1 August 2011,

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered under number LP 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P acting in its turn by Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., its general partner, in its turn represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (Tax ID 26-4627355) with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA,

by virtue of a proxy given in New-York on 1 August 2011,

(iv) RTH Global Partners L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number CP63388, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

by virtue of a proxy given in Jersey on 1 August 2011,

(the "Subscribers").

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers for the number of shares as set forth in the table above and to make payment in full for each such new share thus subscribed by contributions in cash (the "Contributions") for the above mentioned amounts.

The Contributions thus represent a contribution in an aggregate amount of three thousand five hundred thirty Euros (EUR 3,530).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the amount of three thousand five hundred thirty Euros (EUR 3,530) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholders resolved:

- (i) to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers,
- (ii) to allot the three thousand five hundred thirty (3,530) new shares to the Subscribers as stated above.
- (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Second resolution

The shareholders resolved to amend and restate article 5.1 of the Articles of the Company which will be read as follows

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at eight hundred seventy six thousand nine hundred five Euros (EUR 876,905) divided into:

- 175,381 class A shares,
- 175,381 class B shares,

175,381 class C shares,
175,381 class D shares,
175,381 class E shares,

being together referred to as the "shares", each share with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations set out in the present articles of association."

There being no further business, the meeting is terminated at 12.15 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre août.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de la société TCP Publishing Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 septembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2275 le 25 octobre 2010, ayant un capital social de huit cent soixante treize mille trois cent soixante quinze Euro (EUR 873.375,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B-155441. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 12 heures sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent FORGET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter que:

(i) L'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque associé par lettre recommandée le 26 juillet 2011.

Une copie de ces convocations a été remise aux membres du bureau de l'assemblée.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de huit cent soixante treize mille trois cent soixante quinze Euro (EUR 873.375,-) à huit cent soixante seize mille neuf cent cinq Euros (EUR 876,905) par l'émission de:

- sept cent six (706) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A;
- sept cent six (706) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B;
- sept cent six (706) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C;
- sept cent six (706) nouvelles parts sociales ordinaires de classe D;
- sept cent six (706) nouvelles parts sociales ordinaires de classe E;

d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune en contrepartie d'un apport en espèces de trois mille cinq cent trente Euros (EUR 3.530) tel que plus amplement décrit au tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	A	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	3
RTH Global Partners L.P.	A	7
Total Class A		<u>706</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	499

Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	B	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	3
RTH Global Partners L.P.	B	7
Total Class B		<u>706</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	C	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	3
RTH Global Partners L.P.	C	7
Total Class C		<u>706</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	D	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	3
RTH Global Partners L.P.	D	7
Total Class D		<u>706</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	E	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	3
RTH Global Partners L.P.	E	7
Total Class E		<u>706</u>

et souscription aux nouvelles parts sociales par

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) LP, une limited partnership de droit anglais immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP 11888, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118, avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4517547, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4379609, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., agissant à son tour par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iv) RTH Global Partners L.P., une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CP63388, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

dans les proportions indiquées ci-dessus et libération de la totalité du prix de souscription par un apport en espèces d'un montant de trois mille cinq cent trente Euros (EUR 3.530).

B. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société de sorte à refléter la décision qui sera prise sur le point ci-dessus de l'ordre du jour et pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent soixante seize mille neuf cent cinq Euros (EUR 876.905) divisé en:

- 175,381 parts sociales de classe A,
- 175,381 parts sociales de classe B,
- 175,381 parts sociales de classe C,
- 175,381 parts sociales de classe D,
- 175,381 parts sociales de classe E,

étant ensemble désignées les "parts sociales", chaque part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts".

(iii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que sur les huit cent soixante treize mille trois cent soixante quinze (873.375) parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société, la totalité des parts sociales de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. La liste de présence signée par les associés présents à l'assemblée, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur restera annexée au présent acte.

Après délibération, les Associés ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé (i) d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante treize mille trois cent soixante quinze Euros (EUR 873.375) à huit cent soixante seize mille neuf cent cinq Euros (EUR 876,905) par l'émission de:

- sept cent six (706) nouvelles parts sociales de classe A;
- sept cent six (706) nouvelles parts sociales de classe B;
- sept cent six (706) nouvelles parts sociales de classe C;
- sept cent six (706) nouvelles parts sociales de classe D;
- sept cent six (706) nouvelles parts sociales de classe E;

d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant total de trois mille cinq cent trente Euros (EUR 3.530) tel que plus amplement décrit au tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	A	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	3
RTH Global Partners L.P.	A	7
Total Class A		<u>706</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	B	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	3
RTH Global Partners L.P.	B	7
Total Class B		<u>706</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	C	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	3
RTH Global Partners L.P.	C	7
Total Class C		<u>706</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	D	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	3
RTH Global Partners L.P.	D	7
Total Class D		<u>706</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	499
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	E	197
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	3
RTH Global Partners L.P.	E	7
Total Class E		<u>706</u>

Souscription - Libération

Ensuite, a comparu Monsieur Laurent Forget, susmentionné, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

(i) Trilantic Capital Partners IV (EUROPE) L.P., agissant par son gérant Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) LP INC. agissant à son tour par son gérant Trilantic Capital Partners Management LTD, une société constituée à Guernsey sous le numéro 50118, avec son siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 28 juillet 2011,

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., un limited partnership du Delaware, enregistré sous le numéro 4517547, agissant par son gérant Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant lui-même par son gérant Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec siège social au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 1^{er} août 2011,

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro LP 4379609, agissant par son gérant Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., agissant à son tour par Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) LP, à son tour représenté par son gérant Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (n° fiscal 26-4627355) avec adresse professionnelle c/o Lehman Brothers Inc. 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA,

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 1^{er} août 2011,

(vii) RTH Global Partners L.P., un Limited partnership de Jersey, immatriculé sous le numéro CP63388, agissant par son gérant Trilantic Capital Partners IV (Parallel GP) L.P., à son tour représenté par son gérant Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C. avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New-York 10022, USA,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 1^{er} août 2011,

(les "Souscripteurs").

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs prénommés, le nombre de parts sociales mentionné dans le tableau ci-dessus et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales ainsi souscrites par des apports en numéraire (les "Apports"), dans les montants indiqués ci-avant.

Les Apports représentent ainsi un apport d'un montant total de trois mille cinq cent trente Euros (EUR 3.530).

Preuve de tels paiements a été fournie au notaire instrumentant et le montant de trois mille cinq cent trente Euros (EUR 3.530) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, les Associés ont décidé:

- (i) d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations par les Souscripteurs,
- (ii) d'allouer les trois mille cinq cent trente (3.530) nouvelles parts sociales aux Souscripteurs tel que mentionné ci-dessus et
- (iii) de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Seconde résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent soixante seize mille neuf cent cinq Euros (EUR 876.905) divisé en:

- 175,381 parts sociales de classe A,
- 175,381 parts sociales de classe B,
- 175,381 parts sociales de classe C,
- 175,381 parts sociales de classe D,
- 175,381 parts sociales de classe E,

étant ensemble désignées les "parts sociales", chaque part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts".

Plus rien n'étant fixé à l'agenda, la séance est levée à 12.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges qui incombent à la Société des suites de l'augmentation de capital susmentionnée sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: LAC/2001/35689. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121596/409.

(110139653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Ositech SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 28.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011124344/10.

(110143055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

ITI - International Trade & Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.629.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124301/9.

(110143022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Jolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.680.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 5 septembre 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Mikael HOLMBERG, Torben MADSEN et Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration de la société;

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 5th 2011, it has been resolved the following:

1 To re-elect M. Mikael HOLMBERG, M. Torben MADSEN and M. Gilles WECKER as directors of the board for the company;

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2011124302/16.

(110143362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

SPRL Freddy Lodomez Constructions, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9980 Wilwerdange, 44, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.293.

Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de la Sprl Freddy Lodomez Constructions a été changé :

ancienne dénomination:

L – 9980 WILWERDANGE Rue Principale 26

nouvelle dénomination:

L – 9980 WILWERDANGE Hauptstrooss 44

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011124378/15.

(110142975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Kikinoa Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.654.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011124303/13.

(110143343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Landmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.693.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 2 septembre 2011

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 5.9.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LANDMARK HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011124310/16.

(110143241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Karlo House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 10, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 94.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124304/9.

(110142897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Skirnerinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.718.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 5 septembre 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élire M. Torben MADSEN, M. Mikael HOLMBERG et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration de la société.

2. Ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 5th, 2011, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Torben MADSEN, Mr. Mikael HOLMBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the board for the company.

2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2011124374/16.

(110143361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Kinohold (bis) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINOHOLD (bis) S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011124305/11.

(110143074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Kloose G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 175, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 18.024.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124306/9.

(110143222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Kloose G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 175, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 18.024.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124307/9.

(110143223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

F & C Analysis Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 162.997.

Acte constitutif de société à responsabilité limitée

(Niklaus Crottaz Monod Bianchi - Notaires associés - Minute n° 11'482)

Par-devant Michel MONOD, notaire à Chexbres pour le canton de Vaud, se présentent:

1. Florent MICHEL (marié), originaire de France, né le 24 février 1968, domicilié à 1299 Crans-près-Céligny (VD),
Chemin de l'anglais 6;

2. Caroline MICHEL LIGEZA (mariée), originaire de France, née le 23 juillet 1967, domiciliée à 1299 Crans-près-Céligny
(VD), Chemin de l'anglais 6;

ci-après nommés "les fondateurs",

sont ici représentés par Frédéric Grognuz, domicilié à Villeneuve (VD), lequel agit conformément à une procuration
qui lui a été délivrée, en date du 20 juillet 2011, pièce légalisée et qui demeurera annexée à la minute du présent acte.

Les comparants déclarent ce qui suit:

I. - Constitution de société à responsabilité limitée

Raison sociale - Siège

Les fondateurs déclarent constituer, sous la raison sociale F & C Analysis Sàrl (F & C Analysis GmbH, F & C Analysis
Sagl, F & C Analysis Ltd liab. Co) une société à responsabilité limitée ayant son siège à Genève (GE).

Adoption des statuts

Le texte des statuts est arrêté. Un exemplaire de ce document est signé par les fondateurs et annexé à la présente
minute.

122763

Capital social

Le capital social est fixé à CHF 20.000,- (vingt mille francs). Il est constitué de 200 (deux cents) parts sociales du nominal de CHF 100,- (cent francs) chacune.

Souscription du capital social

Les fondateurs déclarent et confirment qu'ils souscrivent eux-mêmes la totalité des 200 parts sociales du nominal de CHF 100,- chacune, constituant la totalité du capital social. Valeur d'émission: Les parts sociales sont émises comme suit:

1) Florent Michel: n. 100 (cent) parts du nominal de CHF 100,- (cent francs) pour une valeur totale de CHF 10.000,- (dix mille francs).

2) Caroline Michel Ligeza: n. 100 (cent) parts du nominal de CHF 100,- (cent francs) pour une valeur totale de CHF 10.000,- (dix mille francs).

Les fondateurs confirment

- qu'il n'existe pas d'obligation statutaire d'effectuer des versements supplémentaires ou de fournir d'autres prestations accessoires que le droit d'acquisition prioritaire (droit de préemption), ni de peine conventionnelle ou de droit de préférence ou d'emprunt des associés ou de la société,

- avoir été rendu attentif aux dispositions statutaires concernant la prohibition de faire concurrence (article 10) et le droit d'acquisition prioritaire (article 11).

Libération du capital social

- Pourcentage de libération: 100% (cent pour cent)

- Modalités de libération: En espèces. A cet effet, une somme de CHF 20.000,- (vingt mille francs) a été consignée auprès de la Banque Cantonale de Genève, à 1211 Genève, ainsi que cela résulte d'une attestation de dépôt des apports en espèces délivrée par cet établissement en date du 20 juillet 2011.

La société pourra disposer dudit apport en espèces dès son inscription au Registre du Commerce.

II. - Constatations et attestations légales

Les fondateurs constatent:

- 1.- que toutes les parts sociales ont été valablement souscrites,
- 2.- que les apports correspondent au prix total d'émission,
- 3.- que les apports ont été effectués conformément aux exigences légales et statutaires,
- 4.- qu'il n'existe aucune obligation statutaire d'effectuer des versements supplémentaires ou de fournir d'autres prestations accessoires que le droit d'acquisition prioritaire (droit de préemption) prévu à l'art. 11 des statuts.

Ils attestent:

- 1.- qu'ils n'effectuent aucun apport en nature, aucune reprise de biens au sens de l'article 628 alinéa 2 du Code des obligations, ni aucune libération par compensation,
- 2.- qu'ils n'ont stipulé aucun avantage particulier en leur faveur ou en faveur d'autres personnes.

Les fondateurs ont en outre été rendus attentifs aux dispositions relatives aux reprises de biens et à celles concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Ils signent le texte des déclarations I (attestation générale de non-reprise) et II (attestation de non-reprise au regard de la loi fédérale sur l'acquisition des immeubles par des personnes à l'étranger), documents qui seront déposés au Registre du Commerce.

III. - Organes

Gestion

Les fondateurs décident que la société sera dirigée par 2 gérants: Ils nomment en cette qualité:

- Florent Michel, de France, à 1299 Crans-près-Céligny (VD)
- Caroline Michel Ligeza, de France, à 1299 Crans-près-Céligny (VD)

Florent MICHEL est nommé président.

Les prénommés acceptent leur nomination comme gérants et président en signant la réquisition d'inscription au Registre du Commerce.

Organe de révision

La présente société n'étant pas soumise au contrôle ordinaire, les fondateurs renoncent, en application de l'article 727a alinéa 2 du Code des obligations, au contrôle restreint et signent la déclaration d'opting out qui sera déposée au Registre du Commerce.

IV. - Décisions des gérants

Les gérants et président prénommés prennent les décisions suivantes.

a) Mode de signature

La société sera engagée

- par la signature collective à deux de Florent Michel, de France, domicilié à Crans-près-Céligny, nommé président.
- par la signature collective à deux de Caroline Michel Ligeza, de France, domiciliée à Crans-près-Céligny.

b) Adresse de la société

L'adresse de la société est à 17, rue des Pierres-du-Niton, 1207 Genève dans ses propres locaux.

c) Exercice

L'exercice se termine le 31 décembre de chaque année, la première fois le 31 décembre 2012.

V. - Pièces justificatives

Le notaire soussigné atteste, conformément à l'article 777b du Code des obligations, que les pièces justificatives suivantes lui ont été soumises, ainsi qu'au comparant:

- les statuts;
 - l'attestation de dépôt des apports en espèces;
 - la déclaration d'opting-out;
- ces documents sont ci-annexés.

DONT ACTE, lu par le notaire au comparant, qui l'approuve et le signe, avec lui, séance tenante, à Chexbres, le vingt et un juillet deux mille onze.

La minute est signée: pp F. Grognuz; M. Monod, not.

DEUXIEME EXPEDITION CONFORME.

L'atteste:

Michel MONOD

Notaire

ANNEXE A MA MINUTE N° 11'482

Statuts

F & C Analysis Sàrl
(F & C Analysis GmbH)
(F & C Analysis Sagl)
(F & C Analysis Ltd. liab. Co)
avec siège à Genève

I. Raison sociale, siège et but

Art. 1^{er}. Raison sociale. Sous la raison sociale F & C Analysis Sàrl (F & C Analysis GmbH, F & C Analysis Sagl, F & C Analysis Ltd. liab. Co) est constituée une société à responsabilité limitée conformément aux articles 772 ss. CO.

Art. 2. Siège. Le siège de la société est à Genève, GE.

Art. 3. But. La société a pour but Etudes et évaluations, Conseil en organisation, Planification stratégique, Optimisation et restructuration des processus, Gestion et facilitation des changements, Formation et support opérationnel. Analyse, mise en place, maintenance et contrôles des procédures de conformité aux prescriptions légales, réglementaires et déontologiques en usage sur les marchés financiers. Restructuration organisationnelle et opérationnelle de l'activité de compliance au sein d'établissements bancaires, financiers et sociétés de fonds. La société peut acquérir, tenir et exploiter des droits sur des biens immatériels et des biens immobiliers. Elle peut constituer des succursales en Suisse et/ou à l'étranger, prendre des participations dans d'autres entreprises ainsi que faire des affaires qui aident à promouvoir le but de la société.

II. Capital.

Art. 4.

1 Le capital social est de CHF 20.000,-.

2 Il est divisé en 200 parts sociales de CHF 100,-.

III. Parts sociales

Art. 5. Registre des parts sociales.

1 Les gérants tiennent un registre des parts sociales.

2 Le registre des parts sociales doit mentionner:

I. le nom et l'adresse des associés ainsi que leur date de naissance (jj/mm/aaaa);

II. le nombre, la valeur nominale et les éventuelles catégories des parts sociales détenues par chaque associé;

III. le nom et l'adresse des créanciers gagistes ainsi que leur date de naissance (jj/mm/aaaa).

3 Les associés qui ne sont pas autorisés à exercer le droit de vote et les droits qui y sont attachés sont désignés comme étant des associés sans droit de vote.

4 Les associés communiquent aux gérants toutes modifications des faits inscrits sur le registre des parts sociales.

5 Chaque associé a le droit de consulter le registre des parts sociales.

Art. 6. Cession.

1 La cession de parts sociales et l'obligation de céder des parts sociales doivent revêtir la forme écrite.

2 Le contrat de cession doit renvoyer aux dispositions statutaires relatives aux droits de préemption et aux interdictions de concurrence des associés.

3 La cession de parts sociales requiert l'approbation de l'assemblée des associés.

4 L'assemblée des associés peut refuser son approbation sans en indiquer les motifs.

5 La cession de parts sociales ne déploie ses effets qu'une fois l'approbation donnée.

6 L'approbation est réputée accordée si l'assemblée des associés ne la refuse pas dans les six mois qui suivent la réception de la requête.

Art. 7. Modes particuliers d'acquisition.

1 Lorsque des parts sociales sont acquises par succession, par partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée, l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés passent à l'acquéreur sans l'approbation de l'assemblée des associés.

2 Pour pouvoir exercer son droit de vote et les droits qui y sont attachés, l'acquéreur doit toutefois être reconnu en tant qu'associé avec droit de vote par l'assemblée des associés.

3 L'assemblée des associés ne peut lui refuser la reconnaissance que si la société lui propose de lui reprendre ses parts sociales à leur valeur réelle au moment de la requête. L'offre peut être faite pour le propre compte de la société, pour le compte d'autres associés ou pour celui de tiers. Si l'acquéreur ne rejette pas l'offre de reprise de la société dans le délai d'un mois après qu'il a eu connaissance de la valeur réelle, l'offre est réputée acceptée.

4 La reconnaissance est réputée accordée si l'assemblée des associés ne la refuse pas dans les six mois suivant le dépôt de la demande.

Art. 8. Usufruit.

1 La constitution contractuelle d'un usufruit sur une part sociale est exclue.

2 Lorsque l'usufruit sur une part sociale découle du droit successoral, les droits et obligations ci-après reviennent aux personnes suivantes:

I. le droit de vote et les droits qui y sont attachés: à l'usufruitier conformément à l'art. 806b CO;

II. l'attribution des dividendes: à l'usufruitier;

III. le droit préférentiel de souscription de nouvelles parts sociales: à l'associé;

IV. le droit de préemption sur les parts sociales: à l'associé;

V. le droit au produit de la liquidation: à l'associé;

VI. la remise du rapport de gestion: à l'associé et l'usufruitier;

VII. le droit aux renseignements et à la consultation: à l'associé et l'usufruitier;

VIII. le devoir de fidélité: à l'associé et l'usufruitier;

IX. l'interdiction de faire concurrence: à l'associé et à l'usufruitier;

X. la renonciation à l'élection d'un organe de révision: à l'associé et à l'usufruitier.

Art. 9. Droit de gage.

1 La constitution d'un droit de gage sur une part sociale requiert l'approbation de l'assemblée des associés.

2 Celle-ci ne peut refuser son approbation que pour de justes motifs.

IV. Droits et Devoirs des associés

Art. 10. Devoir de fidélité et Interdiction de faire concurrence.

1 Les associés sont tenus à la sauvegarde du secret des affaires.

2 Les associés s'abstiennent de tout ce qui porte préjudice aux intérêts de la société. Ils ne peuvent en particulier gérer des affaires qui leur procureraient un avantage particulier et qui seraient préjudiciables au but de la société.

3 Les associés ne peuvent exercer d'activités qui font concurrence à la société.

4 Les associés peuvent, moyennant l'approbation écrite de tous les autres associés, exercer des activités qui violent le devoir de fidélité ou l'interdiction de faire concurrence.

Art. 11. Droits de préemption; procédure.

1 Chaque associé dispose d'un droit de préemption sur les parts sociales des autres associés qu'il peut exercer aux conditions suivantes.

2 Lorsqu'un associé vend des parts sociales et qu'il déclenche ainsi un cas de préemption au sens de la loi, il est tenu de l'annoncer aux autres associés et aux gérants par courrier recommandé dans les 30 jours dès le cas de préemption.

3 Les titulaires du droit de préemption peuvent l'exercer dans un délai de 60 jours à compter de la réception de la communication du cas de préemption. Le droit s'exerce par un envoi recommandé aux gérants.

4 Le droit de préemption doit toujours s'exercer sur l'ensemble des parts sociales qui sont objet du cas de préemption. Lorsque plusieurs titulaires exercent leur droit de préemption, les parts sociales sont attribuées aux associés proportionnellement à leur participation au capital social.

5 A l'expiration du délai d'exercice du droit de préemption, les gérants doivent porter l'exercice du droit à la connaissance des associés dans les 10 jours par courrier recommandé. Lorsque le droit de préemption a été exercé, les parts sociales doivent être cédées aux associés qui l'ont fait valoir dans un délai de 60 jours à compter de l'expiration du délai d'exercice du droit de préemption, contre paiement intégral du prix de vente.

Art. 12. Droit de préemption; détermination de la valeur réelle.

1 Le droit de préemption sur les parts sociales doit s'exercer à la valeur réelle des parts sociales au moment de la survenance du cas de préemption.

2 Si les intéressés ne peuvent s'entendre sur la valeur réelle dans les 30 jours à compter de la communication des gérants relative à l'exercice du droit de préemption, ils doivent faire part de leur prix aux gérants par écrit. A défaut d'accord, la valeur réelle est déterminée de manière définitive et contraignante pour tous les intéressés par un arbitre expert-réviseur agréé.

3 Si les intéressés ne trouvent pas d'accord sur la désignation de l'arbitre expert-réviseur agréé, celui-ci est désigné définitivement et sans appel par le président du Tribunal cantonal au siège de la société.

4 Avant de déterminer définitivement la valeur réelle, l'arbitre doit soumettre sa proposition et l'ensemble des annexes ainsi que les principes d'évaluation qu'il a retenus à tous les intéressés pour prise de position unique. Les intéressés doivent prendre position par écrit.

5 Les frais de la procédure d'évaluation sont pris en charge par les intéressés, proportionnellement à la différence entre leur proposition écrite au sens de l'alinéa 2 et le résultat de l'expertise.

6 Si le président du Tribunal cantonal n'accepte pas le mandat relatif à la désignation d'un arbitre expert-réviseur agréé, la valeur réelle est fixée par le tribunal ordinaire resp. un tribunal arbitral.

Art. 13. Remise du rapport de gestion.

1 Le rapport de gestion et le rapport de révision doivent être remis aux associés au plus tard 20 jours avant l'assemblée ordinaire des associés.

2 Les associés reçoivent le rapport de gestion après l'assemblée des associés dans la forme approuvée par cette dernière.

V. Organisation de la société

A. Assemblée générale

Art. 14. Attributions.

1 L'assemblée des associés est l'organe suprême de la société.

2 L'assemblée générale a le droit intransmissible:

I. de modifier les statuts;

II. de nommer et révoquer les gérants;

III. de nommer et révoquer les membres de l'organe de révision;

IV. d'approuver le rapport annuel (et les comptes de groupe);

V. d'approuver les comptes annuels et de déterminer l'emploi du bénéfice résultant du bilan, ainsi que de fixer les dividendes;

VI. de déterminer l'indemnité des gérants;

VII. de donner décharge aux gérants;

VIII. d'approuver la cession de parts sociales ou de reconnaître un acquéreur en tant qu'associé ayant le droit de vote;

IX. d'approuver la constitution d'un droit de gage sur une part sociale;

X. d'autoriser les gérants à acquérir pour la société des parts sociales propres, ou d'approuver une telle acquisition;

XI. de décider de requérir du juge l'exclusion d'un associé pour de justes motifs;

XII. de dissoudre la société;

XIII. de prendre les décisions sur les objets que la loi ou les statuts lui réservent ou que les gérants lui soumettent.

Art. 15. Convocation.

1 L'assemblée ordinaire des associés a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice annuel. Les assemblées extraordinaires des associés sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire.

2 L'assemblée des associés est convoquée par les gérants et, au besoin, par l'organe de révision ou par le juge. Les liquidateurs ont également le droit de la convoquer.

3 Un ou plusieurs associés représentant ensemble au moins 10 pour-cent du capital social peuvent aussi requérir la convocation d'une assemblée des associés. La convocation doit être requise par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

4 L'assemblée des associés est convoquée 20 jours au moins avant la date de la réunion par écrit ou par courriel. L'article 17 demeure réservé.

Art. 16. Objet des délibérations.

1 Sont mentionnés dans la convocation de l'assemblée des associés les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que les propositions des gérants et d'éventuelles propositions des associés.

2 Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, à l'exception des propositions de convoquer une assemblée des associés extraordinaire et, le cas échéant, de désigner un organe de révision.

3 Il n'est pas nécessaire d'annoncer à l'avance les propositions entrant dans le cadre des objets portés à l'ordre du jour ni les délibérations qui ne doivent pas être suivies d'un vote.

Art. 17. Décisions à des conditions facilitées.

1 L'assemblée des associés peut être tenue sans observer les formes prévues pour sa convocation avec l'accord de tous les associés (assemblée universelle).

2 Aussi longtemps que les associés ou leur représentant sont présents, cette assemblée a le droit de délibérer et de statuer valablement sur tous les objets qui sont du ressort de l'assemblée des associés.

3 Les décisions de l'assemblée des associés peuvent aussi être prises par écrit, à moins qu'une discussion ne soit requise par un associé.

Art. 18. Présidence et procès-verbal.

1 Le président des gérants dirige l'assemblée des associés. Il désigne le secrétaire et les scrutateurs, qui ne doivent pas être associés.

2 Le procès-verbal mentionne:

- I. le nombre et la valeur nominale des parts sociales représentées par les associés;
- II. les décisions et le résultat des élections;
- III. les demandes de renseignements et les réponses données;
- IV. les déclarations dont les associés demandent l'inscription.

3 Le procès-verbal est signé par le président et par le secrétaire de l'assemblée.

4 Les gérants remettent une copie du procès-verbal à chaque associé.

Art. 19. Représentation.

1 Chaque associé peut représenter lui-même ses parts sociales à l'assemblée des associés ou les faire représenter par une des personnes suivantes:

- I. un autre associé;
- II. son époux, son partenaire enregistré ou son concubin;
- III. des personnes faisant ménage commun avec lui; ou
- IV. un descendant.

2 Le représentant doit faire preuve de ses pouvoirs par écrit.

Art. 20. Droit de vote.

1 Le droit de vote de chaque associé se détermine en fonction de la valeur nominale des parts sociales qu'il détient.

2 Chaque associé a droit à une voix au moins.

Art. 21. Décision.

1 L'assemblée des associés prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix représentées, sous réserve des dispositions contraires de la loi où des alinéas 3 et 4 du présent article.

2 Le président de l'assemblée des associés a voix prépondérante.

3 Une décision de l'assemblée des associés recueillant au moins les deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social pour lequel le droit de vote peut être exercé est nécessaire pour:

- I. modifier le but social;
- II. rendre plus difficile, exclure ou faciliter le transfert de parts sociales;

- IV. approuver la cession de parts sociales ou reconnaître un acquéreur en tant qu'associé ayant le droit de vote;
- V. augmenter le capital social;
- VI. limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel;
- VII. décider de requérir du juge l'exclusion d'un associé pour de justes motifs;
- VIII. transférer le siège de la société;
- IX. dissoudre la société.

4 L'introduction de parts sociales à droit de vote privilégié requiert le consentement de tous les associés.

5 Les dispositions statutaires qui prévoient, pour certaines décisions, une plus forte majorité que celle prévue par la loi ne peuvent être adoptées qu'à la majorité prévue.

B. Gestion

Art. 22. Election et révocation des gérants.

- 1 La gestion de la société est assurée par un ou plusieurs membres (gérants).
- 2 Les gérants sont élus par l'assemblée des associés pour une durée d'[une] année. Une réélection est possible.
- 3 Seules des personnes physiques peuvent être désignées comme gérant. Elles n'ont pas besoin d'être associées.
- 4 L'assemblée des associés peut révoquer à tout moment un gérant qu'elle a nommé.

Art. 23. Organisation. Si la société a plusieurs gérants, l'assemblée des associés règle la présidence. Pour le surplus, les gérants s'organisent librement.

Art. 24. Attributions des gérants.

1 Les gérants sont compétents pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée des associés par la loi ou les statuts.

2 Ils ont les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

- I. exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires;
- II. décider de l'organisation de la société dans le cadre de la loi et des statuts;
- III. fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier [ainsi que le plan financier, pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société];
- IV. exercer la surveillance sur les personnes chargées de parties de la gestion, pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données;
- V. établir le rapport de gestion (comptes annuels, rapport annuel [et, le cas échéant, comptes de groupe]);
- VI. préparer l'assemblée des associés et exécuter ses décisions;
- VII. informer le juge en cas de surendettement.

3 Les gérants ont le droit de nommer des directeurs, des fondés de procuration et des mandataires commerciaux.

4 Le président des gérants ou le gérant unique a les attributions suivantes:

- I. convoquer et diriger l'assemblée des associés;
- II. faire toutes les communications aux associés;
- III. s'assurer du dépôt des réquisitions nécessaires à l'office du registre du commerce.

Art. 25. Décision.

1 Si la société a plusieurs gérants, ceux-ci prennent leurs décisions à la majorité des voix émises.

2 Le président a voix prépondérante.

Art. 26. Devoirs de diligence et de fidélité.

1 Les gérants ainsi que les tiers chargés de la gestion exercent leurs attributions avec toute la diligence nécessaire.

2 Ils veillent fidèlement aux intérêts de la société et sont tenus à la sauvegarde du secret des affaires.

3 Ils s'abstiennent de tout ce qui porte préjudice à la société. Ils ne peuvent en particulier gérer des affaires qui leur procureraient un avantage particulier et qui seraient préjudiciables au but de la société.

Art. 27. Libération de l'interdiction de faire concurrence. Les gérants ainsi que les tiers chargés de la gestion peuvent faire concurrence à la société à la condition que tous les associés donnent leur approbation par écrit.

Art. 28. Egalité de traitement. Les gérants ainsi que les tiers chargés de la gestion traitent de la même manière les associés qui se trouvent dans la même situation.

Art. 29. Représentation.

1 L'assemblée des associés détermine le mode de représentation des gérants.

2 Un gérant au moins doit avoir qualité pour représenter la société.

3 La société doit pouvoir être représentée par une personne domiciliée en Suisse. Un gérant ou un directeur doit satisfaire à cette exigence.

4 Les gérants peuvent régler les détails de la représentation de la société par les directeurs, les fondés de procuration et les mandataires commerciaux par voie de règlement.

C. Organe de révision

Art. 30. Révision.

1 L'assemblée des associés élit un organe de révision.

2 Elle peut renoncer à l'élection d'un organe de révision lorsque:

I. la société n'est pas assujettie au contrôle ordinaire;

II. l'ensemble des associés y consent; et

III. l'effectif de la société ne dépasse pas 10 emplois à plein temps en moyenne annuelle.

3 Lorsque les associés ont renoncé au contrôle restreint, cette renonciation est également valable les années qui suivent. Chaque associé a toutefois le droit d'exiger un contrôle restreint et l'élection d'un organe de révision au plus tard 10 jours avant l'assemblée des associés. Dans ce cas, l'assemblée des associés ne peut prendre les décisions conformément à l'art. 14 al. 2 chi. 4 et 5 qu'une fois que le rapport de révision est disponible.

Art. 31. Exigences relatives à l'organe de révision.

1 Sont éligibles comme organe de révision une ou plusieurs personnes physiques ou morales ainsi que les sociétés de personnes.

2 L'organe de révision doit avoir en Suisse son domicile, son siège ou une succursale inscrite au registre du commerce. Lorsque la société a plusieurs organes de révision, l'un au moins doit satisfaire à cette exigence.

3 Lorsque la société est tenue de soumettre ses comptes annuels au contrôle ordinaire d'un organe de révision en vertu de:

I. l'art. 727 al. 1 chi. 2 ou chi. 3 en relation avec l'art. 818 al. 1 CO;

II. l'art. 727 al. 2 CO en relation avec l'art. 818 al. 1 CO;

III. l'art. 818 al. 2 CO, ou

IV. l'art. 825a al. 4 CO,

l'assemblée des associés élit un expert-réviseur agréé au sens de la loi fédérale sur la surveillance des réviseurs du 16 décembre 2005 comme organe de révision.

4 Lorsque la société est tenue de soumettre ses comptes annuels au contrôle restreint d'un organe de révision, l'assemblée des associés élit un réviseur agréé au sens de la loi fédérale sur la surveillance des réviseurs du 16 décembre 2005 comme organe de révision. La renonciation à l'élection d'un organe de révision en vertu de l'art. 30 demeure réservée.

5 L'organe de révision doit être indépendant au sens de l'art. 728, respectivement 729 CO.

6 L'organe de révision est élu pour une durée d'[un] exercice. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Il peut être reconduit dans ses fonctions. L'assemblée des associés peut, en tout temps, révoquer l'organe de révision avec effet immédiat.

VI. Etablissement des comptes

Art. 32. Exercice social. L'exercice social commence le [1^{er} janvier] et finit le [31 décembre].

Art. 33. Comptes annuels.

1 Les comptes annuels se composent du compte de profits et pertes, du bilan et de l'annexe.

2 Ils sont établis conformément aux règles du Code des obligations, en particulier aux articles 662a ss et 958 ss CO, ainsi qu'en respect des principes généraux régissant l'établissement régulier des comptes.

Art. 34. Réserves et attribution des dividendes.

1 Le dividende ne peut être fixé qu'après que les affectations aux réserves légales et statutaires ont été opérées conformément à la loi et aux statuts.

2 L'assemblée des associés peut disposer du bénéfice résultant du bilan à sa guise dans le cadre des exigences légales.

3 Des dividendes ne peuvent être prélevés que sur le bénéfice résultant du bilan et sur les réserves constituées à cet effet.

4 Les dividendes sont fixés proportionnellement à la valeur nominale des parts sociales de chaque associé.

VII. Sortie

Art. 35.

1 Chaque associé a le droit de sortir de la société aux conditions suivantes:

I. il respecte un délai de congé de six mois pour la fin d'un exercice social;

II. la société dispose, au moment de la reprise, de fonds propres disponibles à concurrence des moyens nécessaires pour acquérir les parts sociales de l'associé sortant à leur valeur réelle; et

III. la société ne franchit pas la limite maximale de 35% de parts sociales propres lors de la reprise.

3 Les moyens nécessaires doivent couvrir à la fois la reprise des parts sociales et la constitution des réserves correspondantes conformément aux CO (art. 659a al. 2 en relation avec l'art. 783 al. 4 CO).

4 Cette disposition ne peut être modifiée ou abrogée qu'avec le consentement de tous les associés.

5 Chaque associé peut requérir du juge l'autorisation de sortir de la société pour de justes motifs.

VIII. Dissolution et liquidation

Art. 36.

1 L'assemblée des associés peut décider de dissoudre la société. La décision doit faire l'objet d'un acte authentique.

2 La liquidation a lieu par les soins des gérants, à moins que l'assemblée des associés ne désigne d'autres liquidateurs. La liquidation s'opère conformément aux articles 742 ss CO en relation avec l'art. 821a et l'art. 826 CO.

3 Après paiement des dettes, l'actif de la société dissoute est réparti entre les associés au prorata de leurs versements.

IX. Communications et publications

Art. 37.

1 Les communications de la société aux associés s'opèrent par écrit ou par courriel.

2 L'organe de publication de la société est la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC).

Chexbres, le 21 juillet 2011.

Signature.

Légalisation n° 14'662.

Sur la base d'un spécimen déposé en l'étude, le soussigné Michel Monod, notaire à Chexbres, atteste l'authenticité de la signature qui précède apposée par "Frédéric Grognuz".

Chexbres, le vingt juillet deux mille onze.

Michel MONOD.

Référence de publication: 2011119642/411.

(110136799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.959.760,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.903.

Par résolutions signées en date du 26 juillet 2011, les associés ont décidé d'accepter la démission de Brice Carlot, avec adresse professionnelle au 41, Avenue George V, 75008 Paris, France, de son mandat de Gérant avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011124327/13.

(110143069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Intellify S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 163.265.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Dimitrios PAPANIMITRIOU, Software Development Professional Dipl. Eng, MSc, born in Drama, Greece, on the 11th of July 1977 residing in L-1372 Luxembourg, 4, Allée de Charmes.

This appearing person has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a private limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which he declares to establish as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the present shareholder and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the relevant laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the company is to procure and manage for its own account or for the account of third parties, or its participations in Luxembourg and abroad, assistance and counselling to companies, associations, partnerships, public enterprises or individuals of profit or non-profit character, of public and/or private character and especially in the sector related to software development and its distribution, business process and information systems design, information technology project management, IT training, e-commerce system development, hardware installation and its maintenance and support

The company may express interest, by all means (in any way like cash, merger, taking participations, absorption, financial intervention or in any other way) for any business, institution or company having a similar or identical object or considered to facilitate, even indirectly, the achievement of its object.

It can certainly use its funds for the creation, management, development and the liquidation of a portfolio comprising securities and patents of any origin or for realising them through sale, transfer, exchange or otherwise, and still develop these securities and patents, and grant to the companies on which it is interested assistance, loans, advances or guarantees.

The company may act as an administrator, manager or liquidator for any company or institution.

The company may, among other things, carry out any commercial, industrial and financial operations, as well as any transactions on movable property or real estate which it may deem necessary to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of "INTELLIFY S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) sharequotas of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 2001 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to nonassociates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balancesheet and inventory of the company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the shareholders.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulation

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and subsequent modifications thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been fixed, the prenamed appearing person declares to subscribe to all the one hundred and twenty-five (125) sharequotas.

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder, representing the entire corporate capital, has immediately passed the following resolutions:

- 1.- The registered office of the company is established at 29, rue Alphonse München L-2172 Luxembourg.
- 2.- Is appointed as sole manager for an unlimited duration:

Mr. Dimitrios PAPANIMITRIOU, Software Development Professional Dipl. Eng, MSc, born in Drama, Greece, on the 11th of July 1977 residing in L-1372 Luxembourg, 4, Allée de Charmes.

- 3.- The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Dimitrios PAPADIMITRIOU, Software Development Professional Dipl. Eng, MSc, né à Drama, Grèce, le 11 juillet 1977 demeurant à L-1372 Luxembourg, 4, Allée de Charmes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est de procurer et gérer pour son propre compte ou le compte de tiers, ou pour ses participations au Luxembourg ou à l'étranger, assistance et conseil aux sociétés, associations, partenariats, entreprises publiques ou privées à but lucratif ou non lucratif, de caractère public et/ou privé et spécialement dans le secteur lié au développement de logiciels et de sa distribution, de processus métier et les informations de conception de systèmes, gestion de projet informatique, la formation en IT, le développement du système e-commerce d'installation du matériel, et ses maintenance et support.

La société peut exprimer tout intérêt, dans tous les sens du terme (quelque soit la forme cash, fusion, prise de participation, absorption, intervention financière, ou de toute autre forme), dans toutes affaires, institutions ou sociétés ayant un objet similaire ou identique ou permettant de faciliter, même indirectement, la réalisation des objectifs de la société.

Elle pourra certainement utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et la liquidation d'un portefeuille comprenant des valeurs mobilières et des brevets de toute origine ou pour les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou autrement et développer toujours ces valeurs mobilières et brevets, et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tout concours, prêts, avantages et garanties.

La société peut agir en tant qu'administrateur, gérant ou liquidateur pour toute société ou institution.

La société peut, entre autres choses, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que toutes transactions sur les biens meubles ou immeubles, qu'elle pourrait juger nécessaire pour l'accomplissement de ses objectifs.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "INTELLIFY S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtées, le comparant, préqualifié, déclare souscrire toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
- 2.- Est désigné comme gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Dimitrios PAPANIMITRIOU, Software Development Professional Dipl. Eng, MSc, né à Drama, Grèce, le 11 juillet 1977 demeurant à L-1372 Luxembourg, 4, Allée de Charmes.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dimitrios PAPANIMITRIOU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 2011. Relation GRE/2011/3133. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124297/228.

(110143336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.964.203,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.880.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of August.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gavilon International HoldCo, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of the Delaware, the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, the United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State's office under number 4541229 (hereafter the "Appearing Company"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 24th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l. (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.880, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and incorporated by a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated May 19th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1508 of June 18th, 2008.

II. The Company's share capital is set at nineteen million, six hundred and fourteen thousand, seven hundred and twenty-three Euros (EUR 19,614,723.-) represented by nineteen million, six hundred and fourteen thousand, seven hundred and twenty-three (19,614,723) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form, all subscribed and fully paid-up.

III. The Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Appearing Company resolved to increase the share capital of the Company in the total amount of three hundred forty-nine thousand, four hundred and eighty Euros (EUR 349,480.-) in order to raise it from its present amount of nineteen million, six hundred and fourteen thousand, seven hundred and twenty-three Euros (EUR 19,614,723.-) to nineteen million, nine hundred sixty-four thousand, two hundred and three Euros (EUR 19,964,203.-), by creation and issue of three hundred forty-nine thousand, four hundred and eighty (349,480) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be divided in the different Company's classes of shares as follows:

- two hundred and twenty-two (222) class A shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty eight thousand, eight hundred and six (38,806) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty eight thousand, eight hundred and six (38,806) class C shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty eight thousand, eight hundred and six (38,806) class D shares (the "Class D Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty eight thousand, eight hundred and six (38,806) class E shares (the "Class E Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- thirty eight thousand, eight hundred and six (38,806) class F shares (the “Class F Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty eight thousand, eight hundred and six (38,806) class G shares (the “Class G Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty eight thousand, eight hundred and six (38,806) class H shares (the “Class H Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- thirty eight thousand, eight hundred and six (38,806) class I shares (the “Class I Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up; and
- thirty eight thousand, eight hundred and ten (38,810) class J shares (the “Class J Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Subscription - Payment

The Appearing Company, prenamed, declared to subscribe to the entirety of three hundred forty-nine thousand, four hundred and eighty (349,480) new Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares for three hundred forty-nine thousand, four hundred and eighty Euros (EUR 349,480.-), along with the allocation of ninety-seven Cents (EUR 0.97) to the legal reserve account of the Company, and have them fully paid up along with the allocation to the legal reserve by a contribution in cash in the amount of three hundred forty-nine thousand, four hundred and eighty Euros and ninety-seven Cents (EUR 349,480.97), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, article 5 of the Company’s articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nineteen million, nine hundred sixty-four thousand, two hundred and three Euros (EUR 19,964,203.-), represented by nineteen million, nine hundred sixty-four thousand, two hundred and three (19,964,203) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- twelve thousand, seven hundred and twenty-two (12,722) class A shares (the “Class A Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
 - two million, two hundred and sixteen thousand, eight hundred and thirty (2,216,830) class B shares (the “Class B Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
 - two million, two hundred and sixteen thousand, eight hundred and thirty (2,216,830) class C shares (the “Class C Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
 - two million, two hundred and sixteen thousand, eight hundred and thirty (2,216,830) class D shares (the “Class D Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
 - two million, two hundred and sixteen thousand, eight hundred and thirty (2,216,830) class E shares (the “Class E Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
 - two million, two hundred and sixteen thousand, eight hundred and thirty (2,216,830) class F shares (the “Class F Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
 - two million, two hundred and sixteen thousand, eight hundred and thirty (2,216,830) class G shares (the “Class G Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
 - two million, two hundred and sixteen thousand, eight hundred and thirty (2,216,830) class H shares (the “Class H Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
 - two million, two hundred and sixteen thousand, eight hundred and thirty (2,216,830) class I shares (the “Class I Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up; and
 - two million, two hundred and sixteen thousand, eight hundred and fortyone (2,216,841) class J shares (the “Class J Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- (hereafter each referred to as the “Class of Shares” and collectively as the “Classes of Shares”).

5.2. The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.4. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 6 hereof; (ii) any increase in the

issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Gavilon International HoldCo, LLC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4541229 (ci-après la «Comparante»), représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l. (ci-après la «Société»), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.880, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, daté du 19 mai 2008, publié au Mémorial C «Recueil des Sociétés et Associations» numéro 1508 du 18 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions, six cent quatorze mille, sept cent vingt-trois Euros (EUR 19.614.723,-) représenté par dix-neuf millions, six cent quatorze mille, sept cent vingt-trois (19.614.723) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. La Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

La Comparante a décidé d'augmenter le capital social à concurrence trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 349.480,-) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions six cent quatorze mille sept cent vingt-trois euros (EUR 19.614.723,-) à dix-neuf millions neuf cent soixante-quatre mille deux cent trois euros (EUR 19.964.203,-) par la création et l'émission trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt (349,480) nouvelles parts sociales, devant être divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- Deux cent vingt-deux (222) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-huit mille huit cent six (38.806) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-huit mille huit cent six (38.806) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-huit mille huit cent six (38.806) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-huit mille huit cent six (38.806) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-huit mille huit cent six (38.806) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-huit mille huit cent six (38.806) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Trente-huit mille huit cent six (38.806) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-huit mille huit cent six (38.806) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Trente-huit mille huit cent dix (38.810) «Parts Sociales de Classe J» d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Souscription - Libération

La Comparante, prénommée, a déclaré souscrire à l'entière des trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre vingt (349.480) nouvelles parts sociales de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J d'une valeur de trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 349.480,-) ainsi qu'à une allocation de quatre-vingt-dix-sept centimes d'euros (EUR 0,97) à la réserve légale, et les libérer intégralement pour leur valeur nominale par apport en numéraire de trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 349.480,97), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Article 5 des statuts de la Société est modifié et dorénavant se lit comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à dix-neuf millions neuf cent soixante-quatre mille deux cent trois euros (EUR 19.964.203,-) représenté par dix-neuf millions neuf cent soixante-quatre mille deux cent trois euros (19.964.203) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, divisées de la manière suivante:

- Douze mille sept cent vingt-deux (12.722) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux millions deux cent seize mille huit cent trente (2.216.830) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux millions deux cent seize mille huit cent trente (2.216.830) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux millions deux cent seize mille huit cent trente (2.216.830) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux millions deux cent seize mille huit cent trente (2.216.830) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux millions deux cent seize mille huit cent trente (2.216.830) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux millions deux cent seize mille huit cent trente (2.216.830) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux millions deux cent seize mille huit cent trente (2.216.830) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux millions deux cent seize mille huit cent trente (2.216.830) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Deux millions deux cent seize mille huit cent quarante et une (2.216.841) «Parts Sociales de Classe J» d'une valeur nominale d'un Euro (1,EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

(Ci-après désignées chacune comme la Classe de Parts Sociales ou collectivement comme les Classes de Parts Sociales).

5.2 Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf dispositions contraires des Statuts ou de la Loi.

5.3 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.4 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) toute réduction du capital émis de la Société ne doit être autorisée qu'en accord avec les procédures de l'article 6 sur le rachat et l'annulation; (ii) toute augmentation du capital social émis (a) doit être faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales restante et (b) après l'augmentation chaque associé doit détenir proportionnellement une partie de chaque Classe de Parts Sociales restante; (iii) pour toute sous-division d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles classes de parts sociales, chaque associée de l'ancienne Classe de Parts Sociales doit détenir une part proportionnelle de chaque classes de parts sociales sous-divisées; et (v) toute combinaison ou agrégation de Classes de Parts Sociales en nouvelles classes de parts sociales doit se faire de

telle sorte que chaque associée des anciennes Classes de Parts Sociales doit détenir une part proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales combinée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 août 2011. Relation: ECH/2011/1424. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124273/232.

(110143332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Landmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANDMARK HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011124311/11.

(110143243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

LNG S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124313/9.

(110143344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Paoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.448.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan DAHLSTRAND, administrateur de sociétés, demeurant Flötviksvägen 11A at S-165 72 Hässelby, Suède, de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, demeurant 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011124350/18.

(110143251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Logfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.851.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124314/9.

(110143279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Logfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.851.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124315/9.

(110143280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Logfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.851.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124316/9.

(110143281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Logfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.851.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124317/9.

(110143282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Peppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 16, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg B 50.825.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 05.09.2011

L'associé unique de la société PEPPE S.à r.l. a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révocation de Madame Georgette THEIN, de son poste de gérante technique.
2. Nomination de Madame Nelly DIOGO PIRES ROSA, née à Luxembourg, le 02 octobre 1970, demeurant à L-6148 Junglinster, 4, Rue Joseph Probst, au poste de gérante technique.

Jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,-EUR), la société est engagée en toute circonstances par la signature du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est nécessaire.

Fait à Luxembourg, le 05.09.2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011124353/18.

(110143225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

RMC-Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 312, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 99.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RMC-CONSULTING S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011124365/12.

(110143070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Logfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.851.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124318/9.

(110143283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Logfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.851.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124319/9.

(110143284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Mabi-System, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.915.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124322/9.

(110142888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Masalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124328/9.

(110142893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Sefmep Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.473.

La date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 05/09/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011124372/13.

(110143244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

MD Luxury Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 90.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124330/9.

(110142896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Stoll Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 8.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124381/10.

(110143148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Stoll Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 8.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124382/10.

(110143151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Stoll Hydraulics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124383/10.

(110143149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 98.258.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue au siège social de la société le 25 mai 2011 que:
- L'Assemblée ne renouvelle pas le mandat de Mme Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont Saint Martin (France), en qualité d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2011.
Pour Granada S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011124510/15.

(110142710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Stoll Hydraulics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.872.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124384/10.

(110143152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Stoll Safety, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124385/10.

(110143150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Stoll Safety, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124386/10.

(110143153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Stoll Trucks, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.876.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124387/10.

(110143154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Tudor Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 133.485.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 mars 2011 que:

La société Fidu-Concept Sàrl est révoquée de son mandat de commissaire aux comptes.

La société EP International S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.232, avec siège social au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011124402/14.

(110143353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Stoll Trucks, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.876.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124388/10.

(110143155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

T.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck I.
R.C.S. Luxembourg B 124.064.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124390/9.

(110142882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Taurus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.202.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Holdings S.à r.l.

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011124392/11.

(110143053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 114.611.

—
Les comptes annuels clôturés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Wiltz, le 08/11/2010.

Monsieur Franco GIROTTO

Gérant

Référence de publication: 2011129119/12.

(110147900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.
